

**MAIRIE**  
**42330 CUZIEU****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres

En exercice 19

Présents 15

Votants 17

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE

LE 09 SEPTEMBRE À 20 HEURES 00

Date de la convocation du conseil municipal : 04 septembre 2024

**Présents :** Jean-François RASCLE - Ghislaine GARNIER - Vincent GRANJON - Laila GAUTHIER - Gérard LECLERCQ - Joëlle JULLIEN - Christian TORRON - Marie-Josée GUBIEN - Philippe BOULOUMIÉ - Bruno SAUVIAC - ~~Véronique MOUNIER~~ - Christine VAN LANDER - Céline KNAP - Richard TISSEUR - Cédric PASSOS - Nadège JACHEZ - ~~Ivann LECOURT~~ - Lucie TEPPE DUPELOT - ~~Vincent CLAPEYRON~~

**Excusés avec pouvoir :** Philippe BOULOUMIÉ à Gérard LECLERCQ  
Véronique MOUNIER à Laila GAUTHIER

**Excusés :** Ivann LECOURT - Vincent CLAPEYRON

**Secrétaire de séance :** Laila GAUTHIER

2024.034 – Budget Communal 2024 – Décision modificative n° 2

Monsieur le Maire expose :

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,  
Vu le budget communal 2024,

Un bilan de la consommation budgétaire a été fait et Il s'avère nécessaire d'ajuster les crédits prévus au Chapitre 012  
« Charges de personnel, frais assimilés.

Il est proposé au Conseil Municipal les écritures suivantes :

Section de fonctionnement – Dépenses	Chapitre 012 – article 6218	4 300 €
Section de fonctionnement – Dépenses	Chapitre 012 – article 64111	4 500 €
Section de fonctionnement – Dépenses	Chapitre 012 – article 6453	3 700 €
Section de fonctionnement – Dépenses	Chapitre 011 – article 615221	- 12 500 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la décision modificative n° 2,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour :

- Approuve la décision modificative n° 2
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant quant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents afférents et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,  
Laila GAUTHIERLe Maire,  
Jean-François RASCLE,